



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonction publique territoriale

Question écrite n° 50864

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation paradoxale de certains agents titulaires de collectivité territoriale pour qui le départ en retraite s'avère problématique. Il lui indique que ces agents n'ayant été titularisés que dans les dernières années de leur vie professionnelle se voient refuser un départ anticipé à la retraite, au motif qu'ils ne peuvent justifier de quinze ans dans la fonction publique, alors qu'ils totalisent par ailleurs 172 trimestres de cotisations et d'activité. De plus, ils sont aussi soumis à un rétablissement au régime général (IRCANTEC), ce qui peut leur être préjudiciable au plan financier. Il lui demande quelles mesures il envisage pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50864

Rubrique : Preretraites

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2000